

Une évaluation de l'économie forestière du Québec en 1964

Yvon Dubé and Pierre-Yves Pépin

Volume 40, Number 4, January–March 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002949ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002949ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubé, Y. & Pépin, P.-Y. (1965). Une évaluation de l'économie forestière du Québec en 1964. *L'Actualité économique*, 40(4), 797–810.
<https://doi.org/10.7202/1002949ar>

Analyse

Une évaluation de l'économie forestière du Québec en 1964

C'est devenu un lieu commun que de souligner que la forêt est l'une des assises les plus solides et les plus permanentes de l'économie de la province de Québec. Mais chose curieuse et paradoxe certain, cette forêt est mal inventoriée, les modes d'aménagement et de mise en valeur sont discutés et discutables, les relations de contact avec le monde agricole prêtent à la controverse. Au moment où l'on parle énergiquement de rationalisation et d'intégration de la mise en valeur des ressources naturelles du Québec, et même de planification économique, la nécessité d'études solides et objectives apparaît comme une chose prioritaire.

Dans la perspective de la connaissance scientifique et de la mise en valeur de la forêt, le Fonds de Recherches forestières de l'Université Laval encourage la publication, à intervalles irréguliers, de contributions et de bulletins. Sous les auspices de ce Fonds deux professeurs émérites de la faculté d'Arpentage et de Génie forestier ont récemment publié une étude sur la forêt québécoise ¹.

On y traite successivement du domaine forestier, de la population vivant de la forêt, des revenus publics découlant de l'exploitation, des problèmes de tous ordres qui assaillent le « patrimoine », de la rareté des vocations, etc. Il s'agit là d'un programme ambitieux pour une plaquette d'une quarantaine de pages largement aérée et sous-titrée.

1. Lussier, O. et Maheux, G. *La forêt du Québec en 1964*, Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, Québec, 1964, bulletin no 7, 41 pages.

On y affirme que le volume de la récolte annuelle peut être plus que doublé, que 400,000 personnes dépendent de la forêt pour leur subsistance, que le fédéral reçoit davantage que le provincial sur le plan des revenus publics, que la politique officielle manque d'audace et de réalisme, que l'intégration de la forêt à l'agriculture signifierait un recul de cinquante ans, que la recherche forestière est maltraitée et que les vocations sont rares. Cela fait beaucoup d'avancés.

L'importance des questions soulevées par MM. G. Maheux et O. Lussier et les diverses résonances enregistrées depuis dans l'opinion publique et dans les divers milieux intéressés sollicitent un minimum d'examen et de réflexion. C'est l'objet de cette analyse. Deux approches complémentaires devraient permettre de dissiper un certain nombre de confusions et de situer peut-être un peu mieux une question si maltraitée. La première est liée au phénomène forestier en soi et la deuxième s'attache à un certain nombre d'implications pour l'économie et la société québécoises.

*
* *

La première partie de cette analyse porte sur l'aspect économie forestière de l'étude des professeurs O. Lussier et G. Maheux. Il s'agit successivement ici de mettre un peu d'ordre dans les termes employés par les auteurs (cela en relations avec la superficie et la localisation des aires forestières), d'apprécier l'hypothèse d'une capacité de production de 25 millions de cordes, et, finalement, d'évaluer la précarité de la tenure.

Au début des commentaires sur le milieu forestier québécois (p. 11) deux termes discutables sont introduits, soit terrains « bien boisés » et forêts « vraiment productives ». Le premier, quoique employé dans la nomenclature statistique du ministère des Terres et Forêts, n'a pas de signification précise pour le lecteur, et on aurait dû l'ignorer. Le deuxième n'a pas de sens accepté, et les auteurs négligent d'ailleurs de le définir. Il aurait été élémentaire pour l'intelligence du texte d'utiliser le vocabulaire accepté, à savoir la forêt productive (terrain total moins terrain improductif) subdivisée en forêt marchande et non marchande ; la première est susceptible d'une

exploitation immédiate et la seconde ne l'est pas, pour des raisons biologiques, technologiques et économiques.

La forêt productive du Québec (au sud du 52° parallèle) s'étale sur 216,500 milles carrés. Les déficiences de l'inventaire forestier font que le partage n'est pas fait entre les forêts marchandes et non marchandes ; ainsi, de larges secteurs de forêt vacante, principalement au nord du Saint-Laurent, ne sont pas inventoriées, et on ignore les données du secteur privé.

Or les auteurs utilisent un chiffre de 181,500 milles carrés (au lieu du chiffre de 216,500 accolé aux forêts productives) et l'éti-quentent forêts « vraiment productives ». Il faut donc supposer que ce chiffre est le produit d'approximation visant à déterminer la superficie de la forêt productive marchande. Le terme de forêts « vraiment productives » introduit donc une confusion fâcheuse qui gêne considérablement la compréhension de l'exposé. Si on accepte la démarche des auteurs le chiffre de 181,500 milles carrés équival- drait *grosso modo* aux forêts productives marchandes (84 p.c.) et la superficie laissée de côté, soit 35,000 milles carrés (16 p.c.), aux forêts productives non marchandes.

Ils auraient été bien avisés de faire le partage de la superficie de forêt productive marchande selon les terrains vacants, d'une part, et les terrains concédés et privés, d'autre part. Cela a tout de même une certaine importance pour rationaliser une mise en valeur jugée déficiente. Nous ferons brièvement la part des choses au bénéfice du lecteur.

Le rapport annuel du ministère des Terres et Forêts (année 1962-63) indique que la superficie totale (superficies improductives incluses) des forêts privées est de 26,240 milles carrés, celle des concessions forestières de 85,515 milles carrés, soit 111,755 milles carrés au total. En soustrayant les superficies improductives, nous obtenons une superficie de quelque 100,000 milles carrés pour les forêts productives concédées et privées. En supposant qu'ici aussi les « forêts vraiment productives » occupent 84 p.c. de la superficie des forêts productives, on obtient une superficie de quelque 84,000 milles carrés de forêts de cette catégorie, concédées et privées. La superficie de toutes les « forêts vraiment productives » situées au sud du 52° parallèle de latitude étant de quelque 181,500

milles carrés, selon les auteurs, il s'ensuit que 46 p.c. d'entre elles sont des forêts concédées et privées. La différence, soit 54 p.c., consisterait donc en terrains vacants.

Apparemment, « nous pourrions vraisemblablement exploiter un volume de 25,000,000 de cordes par année, soit deux fois et demie la récolte actuelle et peut-être davantage » avance-t-on (pp. 11-12). Des calculs simples nous permettent de connaître de quelle façon on est arrivé à ce chiffre : il suffit d'appliquer un rendement théorique de 21.5 pieds cubes à l'acre par année à la superficie de 181,500 milles carrés représentant l'étendue des « forêts vraiment productives » situées au sud du 52° parallèle de latitude. On découvre aussi que la possibilité annuelle s'applique à toutes les essences, et cela est gênant, car un certain nombre, surtout parmi les essences feuillues, sont actuellement inutilisées et pour longtemps encore, inutilisables par l'industrie forestière. Compte tenu de ce fait, il serait intéressant de comparer le rendement théorique, estimé par les auteurs, de 21.5 pieds cubes à l'acre par année au rendement actuel des forêts exploitées dans le but de vérifier d'abord si la récolte possible de 25,000,000 de cordes « ne présuppose pas l'application de traitements sylvicoles quelque peu intensifs » (p. 12) à l'encontre de l'opinion des auteurs, et de localiser les « 15,000,000 de cordes qui restent inutilisées et se déprécient graduellement sans profit pour personne » (p. 13).

Au total, environ « 9,000,000 de cordes sont annuellement prélevées dans les forêts concédées et les propriétés privées pour alimenter les diverses industries du bois » (p. 12). En utilisant la superficie hypothétique de 84,000 milles carrés, et sans tenir compte de la perte de un million de cordes causée par le feu et par les agents naturels, on découvre que cette récolte annuelle correspond à un rendement actuel de 16.7 pieds cubes à l'acre par année, soit environ 78 p.c. du rendement théorique de 21.5 pieds cubes à l'acre par année, toutes essences, estimé par les auteurs. Les essences inutilisées comblent facilement l'écart de 22 p.c.

Ceci veut dire, en pratique, que si l'industrie forestière conserve les méthodes actuelles d'exploitation et les mêmes méthodes d'usage, sans utiliser de nouvelles essences, elle devra, pour accroître sensiblement son volume de production, puiser à même la possibi-

lité annuelle des forêts vacantes. Ce qui veut dire aussi, puisque les forêts affermées et privées « vraiment productives » couvrent à peu près la moitié des forêts de cette catégorie au sud du 52° parallèle, qu'environ la moitié des 25,000,000 de cordes sont situées dans les forêts vacantes, en deçà du 52° parallèle de latitude. Pour résumer, 12.5 millions de cordes sont disponibles dans les terrains vacants au sud de cette ligne.

« Les forêts privées et les forêts actuellement concédées pourraient avec un peu de soin fournir probablement le double du rendement actuel » (p. 12), mentionne-t-on. Selon nous, « un peu de soin » ne serait pas suffisant. Il faudrait, entre autres, regrouper les forêts affermées et les affecter aux diverses usines en fonction de leur localisation et de leurs besoins, implanter de nouvelles usines pour utiliser les essences actuellement laissées pour compte, mettre en pratique les méthodes modernes d'inventaire forestier, calculer d'une façon plus précise la possibilité annuelle de chaque essence dans chacune des unités d'aménagement, appliquer les traitements sylvicoles et les méthodes de coupe appropriées à la nature des peuplements, réduire d'une façon sensible les pertes occasionnées par les maladies, les insectes et les incendies, récolter les peuplements au moment où ils atteignent leur maturité, étendre le réseau routier à toutes les parties de la forêt, appliquer enfin toutes les mesures de contrôle nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'une telle envergure. Sans nul doute, le rendement actuel des forêts serait alors doublé ou même triplé. À toutes ces conditions, est-ce rentable ? Certainement pas dans un avenir immédiat, car il ne faut pas oublier que le problème forestier est avant tout un problème économique.

La plus grande partie de notre production forestière doit entrer en concurrence avec les produits provenant des autres pays du monde. Il faut évidemment trouver les débouchés les plus avantageux pour écouler ces produits et la complexité de la mise en marché du bois de récupération coupé dans le bassin des rivières aux Outardes et Manicouagan devrait faire réfléchir. La modernisation des procédés et des machines servant à la fabrication, l'amélioration de la qualité des produits et bien d'autres facteurs du domaine de l'usinage contribueraient toutefois à abaisser le prix de revient des produits finis.

Revenons au domaine strictement forestier. La redistribution rationnelle des forêts affermées, l'intégration des coupes, de même que l'élaboration scientifique et l'exécution compétente des plans d'exploitation forestière contribueraient directement à réduire le coût du bois livré à l'usine. Quant aux autres mesures précitées, leur application est une question de rentabilité à plus ou moins long terme. Quelques-unes d'entre elles seraient applicables économiquement dans les forêts les plus accessibles mais dans tous les cas les dépenses encourues devront être envisagées en regard du coût estimé de la matière première obtenue par les moyens ordinaires actuels. Face à la réalité économique, il est probable que les forêts encore vacantes aujourd'hui seront en bonne partie exploitées avant même que le rendement actuel des forêts privées et affermées ne soit tout au plus doublé. Les auteurs auraient donc mal situé la question.

Le « caractère précaire de la tenure » (p. 13) des forêts publiques explique en partie, semble-t-il, « que la nécessité des traitements sylvicoles n'a été reconnue que tout récemment par le gouvernement et les exploitants et cela de façon plutôt timide » (p. 13). Une simple question nous vient à l'esprit : les forêts privées du Québec sont-elles en général mieux aménagées que les forêts affermées ? S'il existe une différence elle est bien mince, même dans les grandes forêts privées. Qu'en est-il au juste de l'insécurité de cette tenure ? La question est d'importance quand nous entendons des ingénieurs forestiers affirmer que le gouvernement « s'est départi de ses fonctions de gestion et d'administration pour les confier — sur la plus importante portion de notre territoire forestier fertile — à des compagnies de papier... »² et préconiser « la reprise immédiate par l'État de ses droits en matière de gestion et d'administration forestière ».³ Les opinions semblent bien partagées de part et d'autre.

À la tenure on peut associer l'examen de l'« Occupation du territoire » (pp. 18-22) où il est exprimé que « la province de Québec est avant tout un pays forestier » (p. 18). Cette généralisation est excessive car, en pratique, le commentaire s'applique au domaine bio-physique : il s'agit tout simplement d'une relation entre

2. Gourdeau, E., in Conférence prononcée lors de l'assemblée annuelle de la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, 20 octobre 1964.

3. Lévêque, L.-P., in Conférence prononcée lors du Congrès annuel de l'Association forestière québécoise, Québec, 19 janvier 1965.

la superficie du territoire et le couvert végétal. Dans la même veine on pourrait dire que le Québec est un pays minier, agricole, etc.

*
* *

La deuxième partie de l'analyse porte sur un certain nombre d'implications économiques et sociales de la forêt. On s'en tiendra principalement aux questions essentielles soulevées, soit l'incidence de l'industrie forestière sur les revenus individuels, la mise en cause de l'économie agro-forestière et les problèmes de recrutement des ingénieurs forestiers.

Les auteurs affirment que 400,000 personnes « représentent dans Québec le secteur de la population dont la subsistance est assurée par la forêt et les industries qu'elle alimente » (p. 24). Il s'agirait d'environ un quinzième de la population totale de la Province. Ce chiffre mérite donc d'être serré d'un peu plus près.

Au départ, on a étudié cinq centres dont l'existence dépend totalement ou très largement de l'exploitation du bois et de sa transformation. Ces villes totalisent une population de 34,770 âmes et une consommation industrielle de 1,043,019 cordes. Ce volume est ramené à la dimension *per capita*, soit un quotient de 30 cordes : « à chaque groupe de trente cordes transformées à l'usine correspond une personne vivant dans la communauté » (p. 23).

Par la suite on applique froidement ce quotient de 30 cordes *per capita* aux neuf millions de cordes de bois transformées annuellement au Québec en pâte, papier, carton, sciage, déroulage, etc., et on déduit de cette opération que 300,000 personnes localisées dans les secteurs urbains dépendent de l'industrie du bois. À cela on ajoute 28,000 âmes (7,000 ouvriers d'industries utilisant le bois à d'autres fins) et 64,000 âmes (16,000 bûcherons). Pour chaque employé le nombre de dépendants est donc estimé à 3. En utilisant cette « méthode » on réussit ainsi à agglutiner 392,000 personnes.

L'esprit de cet essai de mise en relation du volume de production industrielle et du nombre de personnes qui en retirent leur subsistance est intéressant, mais il est difficile d'accepter la démonstration qui en est faite. Tout repose sur des enquêtes effectuées dans cinq villes. Or, la méthode étant rudimentaire, il eût été conséquent

que le lecteur sache de quelles villes il s'agit afin d'établir une certaine pondération. Un commentaire sur leurs caractéristiques socio-économiques, le contexte géographique et le degré d'autonomie étaient indispensables pour y voir clair. On ignore la nature de la production et le degré d'automatisation des entreprises, de même que la présence ou l'absence d'industries de services (produits chimiques, mécanique, etc.)

Ces facteurs influencent pourtant directement la relation volume de production — volume de population dépendante. Ainsi, si les industries de services sont localisées à l'extérieur des cinq centres considérés on en retrouve tout de même un certain nombre dans le Québec, et le nombre d'emplois générés, relié directement à la production des usines papetières, n'est sûrement pas négligeable. Si on a affaire à des villes mono-industrielles le quotient de 30 cordes peut être acceptable à la rigueur, mais son application au niveau du *volume total* de la production industrielle du Québec appelle les plus sérieuses réserves : une approximation appliquée successivement à des volumes de production de respectivement un million (les cinq villes) et neuf millions de cordes (le Québec) conduit fatalement à un accroissement notable de la marge d'erreur.

Ailleurs, on met en relation le volume de 15 millions de cordes d'accroissement annuel (net récoltable) non utilisé et le quotient de 30 cordes *per capita*, pour indiquer que 400,000 personnes tireraient éventuellement leur subsistance de sa mise en valeur. Il est superflu de s'appesantir longuement sur la précarité de la méthode utilisée pour en arriver à de telles données. Sur le plan technologique rappelons simplement que les usines papetières conservent généralement une réserve de capacité de production équivalente à 10 ou 15 p.c. du niveau de la production effective courante. Si on tient compte, de plus, de la mise en marche de machines à grand débit et fortement automatisées la projection prend un caractère tout à fait artificiel. Hypothèse pour hypothèse, on peut émettre l'avancé que l'appareil actuel de production est susceptible d'absorber, à la suite de certaines modifications, la moitié du volume de bois supposé en disponibilité. L'absorption de la nouvelle matière première n'aura pas réglé alors le problème du chômage qui préoccupe les auteurs.

Un deuxième phénomène sur lequel ces derniers insistent est celui de l'économie agro-forestière. La polémique virulente qui a

suivi la publication du bulletin analysé ici a d'ailleurs sa cause dans le caractère nébuleux et émotif de l'approche. Il est assez surprenant de constater que les auteurs réussissent à mettre au pas les opposants à leurs idées sans dégager clairement le concept de l'économie agro-forestière. Si un concept unique ne fait pas l'accord il aurait été intéressant d'énumérer les diverses définitions de la chose ainsi que la prise de position des différents groupes intéressés.

« Si on acceptait de laisser intégrer la forêt à l'agriculture, suivant la conception de l'U.C.C., par exemple, ce serait reculer de cinquante ans l'essor normal de notre économie » (p. 30). De la conception de l'U.C.C. on ne souffle mot et les modalités de recul de cinquante ans attendent leur démonstration. Le lecteur averti aura sursauté à la lecture du terme employé ici, soit intégration de la forêt à l'agriculture alors que l'U.C.C. préconise une certaine intégration à l'économie rurale. La confusion est de taille. Tout porte d'ailleurs à équivoque dans la partie du bulletin qui traite de cette question.

La forêt est présentée comme une chose indivise, sans particularités régionales. La description et le commentaire d'expériences du type de celle des syndicats forestiers gaspésiens auraient dû trouver place quelque part. La question des villages forestiers est aussi liée et le vœu des auteurs d'assurer « un mode de vie qui favorise les contacts fréquents avec la famille » (p. 31) ne peut satisfaire.

De quoi s'agit-il : que les cultivateurs réclament des droits de coupe sur l'ensemble des forêts de la Couronne, ou bien uniquement dans les secteurs géographiques où les franges limitrophes du domaine agricole sont disponibles ? La formule de l'économie rurale mixte en soi n'est pas péjorative, et il faudrait faire la preuve qu'elle n'est pas applicable. Il ne s'agit évidemment pas de favoriser les « pilleurs de lots », mais dans certains cas, les cultivateurs offrant des garanties de stabilité et de productivité tout à la fois pourraient bénéficier d'un revenu secondaire provenant de l'exploitation forestière.

Le problème de l'économie agro-forestière sous-entend une mise en cause des politiques de l'État. Le gouvernement du Québec est d'ailleurs pris à partie au niveau de l'ensemble du problème forestier et les auteurs soulignent « que notre politique forestière (officielle),

encore imprécise et souvent biaisée, a manqué d'audace et de réalisme » (p. 28). Assez curieusement les grands producteurs ne sont nullement mis en cause, et lorsque l'on sait leur rôle fondamental dans la situation actuelle on demeure un peu pantois.

Un tableau intitulé « Augmentation de la production dans le monde des industries forestières depuis 1953 » (p. 28) doit théoriquement servir l'avancé que le Québec prend du retard. La Province est mise, dans ce tableau, en relation avec des entités géographiques aussi peu comparables que l'ensemble des pays occidentaux libres et le monde soviétique. On n'insistera pas là-dessus.

Les auteurs sont plus heureux avec le maniement des chiffres dans la partie du Bulletin intitulée « La forêt reçoit-elle sa part ? » (pp. 32-34). On interroge les comptes publics sur les dépenses et revenus des différents ministères québécois, et des faits non dénués d'intérêt ressortent de cette incursion comptable. On y apprend, chose paradoxale, que le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, dont le solde débiteur est de 52.7 millions de dollars (soustraction faite d'un revenu de 236,393 dollars) alloue plus d'un million de dollars pour fins de recherches et bourses, alors que le ministère des Terres et Forêts, bénéficiant d'un surplus de 9.4 millions, ne verse que 33,000 dollars pour les mêmes fins.

Si la subvention à la recherche, y compris les bourses, devait demeurer le fief des ministères il faudrait encourager une meilleure distribution. Combien il serait plus rationnel toutefois de réunir les différents fonds de recherche en un seul endroit, soit un Centre provincial de recherche. S'appuyant sur une connaissance des possibilités du milieu et des besoins de la collectivité on pourrait pratiquer une distribution de tâches de recherche et harmoniser équitablement la part des travaux théoriques et appliqués.

La partie du bulletin intitulée « Revenus publics produits par la forêt » (pp. 25-26) présente un intérêt certain. Ces revenus s'élèvent à 22.58 dollars par corde de bois transformée, soit 11.64 dollars au fédéral, 7.59 dollars au provincial et 3.35 dollars en taxes municipales, scolaires et autres. Le fédéral reçoit donc 52 p.c. des revenus publics contre seulement 33 p.c. pour le provincial. Voilà une « distribution » qui porte à la réflexion ; plus de deux cents millions sont ainsi ventilés.

UNE ÉVALUATION DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC EN 1964

L'intérêt de l'approche aurait rendu souhaitable un certain éclairage des méthodes utilisées, méthodes applicables peut-être à d'autres secteurs de la production, mais les auteurs ne font que mentionner que ces études sont complexes. Il est à souhaiter qu'ils en fassent l'objet d'une publication particulière. Les « Revenus publics de la forêt » sont une chose, et il est surprenant que les auteurs, préoccupés ailleurs de la relation industrie — revenus individuels n'aient pas indiqué les revenus des divers types de producteurs et d'intermédiaires. Nonobstant les embûches techniques, principalement pour les intermédiaires, l'énoncé d'ordres de grandeur était possible.

Enfin, considérant la masse des problèmes forestiers, ils terminent leur tour d'horizon par un exposé sur l'insuffisance du nombre de candidats pour les carrières scientifiques (pp. 35-37). On s'attendait à trouver là les raisons militant en faveur d'une augmentation du nombre de vocations et on ne trouve hélas qu'une charge maladroite contre les autres disciplines universitaires. Ils s'appuient sur le tableau suivant (p. 35) :

	Nombre	P.c.		Nombre	P.c.
Droit	176	5	Pédagogie	1,291	36
Médecine	320	9	Agriculture	66	2
Sciences spéculatives	464	12	Génie forestier	17	0.5
Sciences pures et appliquées	835	28			
Commerce — Économie	432	12.5	Total	3,601	100

De prime abord les données sont inquiétantes, mais on s'interroge bientôt sur l'intérêt d'inclure des diplômés en pédagogie dans un tel tableau. Il s'agit là davantage d'une technique au service de l'enseignement que d'une discipline universitaire, et les étudiants se recrutent d'ailleurs largement chez les instituteurs, clercs et laïcs, du primaire et du collégial. Si on retranche la pédagogie on peut grouper les éléments du tableau de la façon suivante, regroupement davantage respectueux de la nature des choses :

	Nombre	P.c.
Professions traditionnelles (droit — médecine)	496	21.4
Disciplines de culture et sciences « spéculatives »	464	20.0
Disciplines de service (commerce — économie)	432	19.0
Sciences pures et appliquées, agriculture, génie forestier	918	29.6
Total	2,310	100

Il apparaît maintenant que les sciences pures et appliquées ont 29.6 p.c. du total et que le secteur commerce-économie, axé normalement sur la production, bénéficie de 19 p.c., soit au total 48.6 p.c. du réservoir étudiant. Si on accepte le nouveau tableau c'est au bénéfice de la culture qu'il faut pousser les hauts cris, et les arguments ne sont pas moins puissants.

Il devient donc inutile pour les auteurs de se demander si « notre élite mal informée préfère se cantonner dans le spéculatif au lieu de prendre une part active à notre libération économique ? » (p. 35). En toute logique, ils précisent d'ailleurs que « le terme spéculatif s'applique à des disciplines qui n'ont jusqu'à présent que très peu (?) contribué directement à la production, la récolte et la transformation de la matière première que fournissent nos richesses naturelles » (p. 35).

Si l'année 1963 n'a vu « naître » que 17 ingénieurs forestiers on compte tout de même dans le passé des années plus favorables, et un nombre important de diplômés occupent des postes dans l'industrie privée et dans la fonction publique. Les auteurs s'inquiètent du peu d'intérêt des étudiants pour leur profession, mais en retour, posant comme hypothèse que l'aménagement et la mise en valeur de la forêt sont en mauvaise posture, il est permis de se demander si les ingénieurs forestiers bénéficient de la latitude voulue pour pratiquer leur métier. Ou bien encore, un système d'enseignement trop fermé et trop traditionaliste doit-il être mis en cause ? Voilà de quoi faire reculer des étudiants et inquiéter les observateurs.

*

* *

Une approche de la forêt effectuée dans une optique sectorielle (le bois à couper) et selon des termes comptables (voir le sous-titre : « Ce qu'elle rapporte — Ce qu'elle devrait rapporter ») est peu susceptible de soulever l'enthousiasme du lecteur.

Les auteurs ont réussi le tour de force d'écrire quarante pages sur la forêt, l'industrie et les problèmes forestiers sans mentionner le rôle déterminant des grandes sociétés d'exploitation dans la situation actuelle. (En moyenne ces dernières coupent directement près des trois quarts du produit de la récolte annuelle des boisés de la

Couronne). Jusqu'à récemment il semble d'ailleurs que le ministère des Terres et Forêts était structuré en bonne partie pour répondre aux besoins des grands producteurs. Dans une optique restrictive du rôle du ministère des Terres et Forêts cette attitude se défend peut-être, mais si la politique de l'État est déficiente, le secteur privé peut-il et doit-il être dégagé de toute responsabilité? Nous ne sommes pas de cet avis, et le redressement préconisé ne doit pas s'opérer à sens unique ⁴.

Sans revenir sur les erreurs d'appréciation, d'évaluation et de méthode, déjà suffisamment commentées, il faut souligner deux carences fondamentales de l'étude. On a négligé de situer la forêt par rapport à la perspective de l'aménagement intégré des éléments du milieu bio-physique, et par rapport à la perspective de l'utilisation de la forêt à des fins multiples, perspectives évidemment complémentaires. La connaissance de ces phénomènes évolue pourtant rapidement depuis quelques années ⁵.

Il faut se rendre à l'évidence que la psychologie du prédateur, compréhensible pendant longtemps (l'arbre était l'ennemi à abattre pour cultiver, le profit à court terme, un synonyme de sauvagerie) se transforme graduellement. La forêt, qui a reculé d'ailleurs, devient l'oasis. On la considère de plus en plus comme un milieu de vie, temporaire si l'on veut, pour l'urbain. Au cours de l'été 1963, 56.2 p.c. de la circulation dans les forêts de la Mauricie était attribuable aux touristes! Il ne s'agit donc plus uniquement d'aménagement en vue de la coupe, mais aussi, d'aménagement d'un milieu de détente et de loisir, d'un paysage. Une perspective nouvelle de la forêt apparaît. Elle fait appel à des travaux originaux d'envergure ⁶.

Le bilan de l'étude des professeurs O. Lussier et G. Maheux est hélas bien maigre. Les données sur les revenus publics sont inté-

4. Le ministre des Terres et Forêts a annoncé la tenue prochaine de « Séances d'auditions publiques sur les politiques et les lois régissant l'administration et la gestion du domaine forestier au Québec ». Voilà une occasion rêvée pour mettre un peu d'ordre.

5. À ce sujet on consultera avec profit les articles suivants : Tunstell, G., « L'utilisation de la forêt à des fins multiples », *Les Ressources et notre Avenir*, Ottawa, 1961, tome II, pp. 681-189; Baker, W.M., « Les richesses renouvelables disponibles aux fins récréatives », *Les Ressources et notre Avenir*, Ottawa, 1961, tome II, pp. 1017-1039.

6. Pépin, P.-Y., « L'excursion de l'A.G.Q. en Haute Mauricie; bilan d'une initiative mixte », *Bulletin de l'Association des Géographes du Québec*, Montréal, 1964, no 5, pp. 1-6.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

ressantes, mais ailleurs, la précarité des méthodes utilisées, des vues étroites et un subjectivisme certain font qu'une approche globale et nuancée de la forêt, chose pourtant essentielle, reste à faire.

Yvon DUBÉ,
ingénieur forestier

et

Pierre-Yves PÉPIN,
professeur à l'Institut d'Urbanisme (Montréal)